

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 69

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés ou accords-cadres qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions propres à la commande publique pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Délégation signature à l'ordonnateur.

Aucune condition spécifique définie par le Conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0